

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **VAISSELLE PRO MACHINE CAP VERT**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Détergent vaisselle en machines industrielles**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contacter le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et ses adaptations

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Texte intégral des phrases H et EUH : voir rubrique 16	

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut-être corrosif pour les métaux. Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et ses adaptations



<b>Pictogrammes de danger</b>	: GHS05
<b>Mention d'avertissement</b>	: DANGER
<b>Identificateur du produit</b>	: HYDROXYDE DE SODIUM

### Mentions de danger

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

P303+P361+P353+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH  
Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	HYDROXYDE DE SODIUM	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1 H318 Met. Corr. 1, H290 [1]	10-30

### Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Nom	Identification	Limites de concentration spécifiques
HYDROXYDE DE SODIUM	INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	(0.5 $\leq$ C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5 $\leq$ C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 $\leq$ C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 $\leq$ C > 100) Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des phrases H et EUH : voir rubrique 16

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### En cas d'inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon.

#### En cas de contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours(suite)

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Effets aigus d'inhalation

Aucune donnée disponible.

#### Effets aigus de peau

Provoque de graves brûlures.

#### Effets aigus des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets aigus de voie orale

Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche.

#### Agents d'extinction non appropriés:

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:

Les produits de combustion peuvent contenir : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Instructions de lutte contre l'incendie:

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### Protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Pour les non-secouristes

##### Équipement de protection :

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

##### Procédures d'urgence :

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les vapeurs.

#### Pour les secouristes

##### Équipement de protection :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

##### Procédures d'urgence :

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention :

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

#### Procédés de nettoyage :

Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Laver abondamment à l'eau les résidus.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

### Autres informations :

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

### Mesures d'hygiène

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Se laver les mains après toute manipulation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire.

Conserver à température ambiante.

#### Température de stockage

5 – 40°C.

#### Matières à éviter

Oxydants puissants, acides.

#### Lieu de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)			
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)	
France		VME (mg/m <sup>3</sup> )	2
Belgique	Nom local	Sodium (hydroxyde de) # Natriumhydroxide	
Belgique		Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	2
Belgique		Valeur seuil (ppm)	*
Belgique		Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique		Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique		Classification additionnelle	M
Espagne		VLA-EC (mg/m <sup>2</sup> )	2

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire

Lunettes de sécurité avec un écran facial. EN 166

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Protection de la peau

#### Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection approprié minimum (EN 13034) Équipement de type 6

### Protection des mains

Des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Gants en caoutchouc nitrile

### Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives

### Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Etat physique/Forme	: Liquide.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point/intervalle de fusion	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Point de congélation	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Point de ramollissement	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Point d'ébullition	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Inflammabilité	: Non applicable (liquide aqueux)
Propriétés explosives	: Les composants ne contiennent pas de groupes chimiques liés à l'explosivité.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Limite supérieure d'explosion	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Point d'éclair	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Température d'auto-inflammation	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
Température de décomposition	: Non déterminé car non pertinent pour la caractérisation du produit
pH	: 11 – 12
Concentration de la solution de pH	: 0,1 %
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Eau: 100 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Log Poe	: Non applicable pour les préparations
Pression de la vapeur	: Sans COV (composés organiques volatils)
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Densité	: 1,125 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	: 1,11 – 1,14
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans COV (composés organiques volatils)
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë orale

Non classé.

#### Toxicité aiguë cutanée

Non classé.

#### Toxicité aiguë inhalation

Non classé.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau.

pH : 11-12

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

pH : 11-12

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

#### Cancérogénicité

Non classé

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

#### Danger par aspiration

Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

<b>HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)</b>	
CL50 poisson [1]	> 35 mg/l
CE50 Crustacés [1]	40.4 mg/l (Ceriodaphnia)
CE50 Autres organismes aquatiques [1]	> 33 mg/l waterflea

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>VAISSELLE PRO MACHINE CAP VERT</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
<b>HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>VAISSELLE PRO MACHINE CAP VERT</b>	
Log Poe	Non applicable pour les préparations
<b>HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)</b>	
Log Poe	-3,88
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage:

une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

#### Déchets / produits non utilisés :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

#### Code catalogue européen des déchets (CED) :

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

#### Code HP :

HP8 - "Corrosif": déchet dont l'application peut causer une corrosion cutanée

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1824

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1824 : HYDROXYDE DE SODIUM, EN SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

### 14.4. Groupe d'emballage

II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.



## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Non concerné par les conditions de restriction \_ ANNEXE XVII.

##### REACH Annexe XVII (liste des restrictions)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

##### REACH Annexe XIV (Authorisation List)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

##### REACH Liste Candidate (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

##### Règlement PIC (Consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

##### Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### Règlement sur les détergents (648/2004)

Étiquetage du contenu	
Composant	%
polycarboxylates, phosphonates	<5%

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues).

##### Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/9
	Révision n°: 9
<b>VAISSELLE PRO MACHINE</b> <b>CAP VERT</b>	Date : 23/02/2023
	Remplace la fiche : 27/11/2020
	<b>102405</b>

## **RUBRIQUE 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### **Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :**

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

*Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : L'ensemble des rubriques*

---

*Fin du document*